

AVIS de COURSE

20 et 22 avril 2019



Cercle de la Voile de Bordeaux Carcans-Maubuisson



30° Cata Sud-Ouest (catamarans)

Coupe Granchamp (Finn)



Mille Secousses Cup (Open5.0)

SIL Dériveurs (Europe, Yole-Ok)

Grade 4

La mention (DP) dans une règle de l'avis de course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (2017-2020)*
- 1.2. les règlements fédéraux.
- 1.3. les règles de classe si elles s'appliquent

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE (DP)

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation Word Sailing 20.9.2 s'applique ([voir texte](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux Catamarans (INC), Open 5.0, FINN, EUROPE, YOLE-OK

3.2 Les inscriptions se feront uniquement en ligne en cliquant sur le lien ci-dessous :

<http://www.cerclevoilebordeaux.com/regates/paques-2019.htm>

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention "compétition" valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention "adhésion" ou "pratique" accompagnée d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- 3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription
- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
CATAMARAN Double Adulte	100 euros
CATAMARAN Solitaire	69 euros
CATAMARAN Double Jeune (deux membres de l'équipage de moins de 18 ans)	69 euros
OPEN 5.0	100 euros
DERIVEUR Solitaire adulte	69 euros
DERIVEUR Solitaire jeune (barreur de moins de 18 ans)	69 euros

le club accorde une réduction à tous les coureurs qui s'inscrivent avant la date du Mercredi 10 avril 2019.

Classe	Montant
CATAMARAN Double Adulte	78 euros
CATAMARAN Solitaire	54 euros
CATAMARAN Double Jeune (deux membres de l'équipage de moins de 18 ans)	54 euros
OPEN 5.0	78 euros
DERIVEUR Solitaire adulte	54 euros
DERIVEUR Solitaire jeune (barreur de moins de 18 ans)	42 euros

Le tarif réduit ne s'appliquera qu'aux coureurs s'inscrivant par internet avant le 10/04/2019 en se connectant à l'adresse ci-dessous

<http://www.cerclevoilebordeaux.com/regates/paques-2019.htm>

5. PROGRAMME

Confirmation d'inscription :
Samedi 20 avril 2016 de 9h30 à 12h

Jour de course :

Date	
Samedi 20 avril 2019	1er signal d'avertissement à 14h pour courses à suivre
Dimanche 21 avril	1er signal d'avertissement à 11h pour courses à suivre
Lundi 22 avril 2019	1er signal d'avertissement à 11h pour courses à suivre

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- affichées selon la prescription fédérale.
- disponibles à titre indicatif sur le site du club, le texte officiel de la régates étant celui qui sera affiché sur le tableau officiel

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : triangle et/ou banane et/ou trapèze

8. SYSTEME de PENALITE

Pour les catamarans, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de deux.
Trois courses devront être courues et validées pour enlever le plus mauvais résultat.

10 COMMUNICATION RADIO (DP)

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11 PRIX

Des prix seront distribués en présence des participants.

12 DECISION de COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Un repas est organisé pour les coureurs et les accompagnateurs le dimanche 21 avril 2019 au prix de 15€.

Les inscriptions doivent être effectuées par internet en même temps que celles du(es) coureurs.

Plus d'informations en cliquant sur le lien :

<http://www.cerclevoilebordeaux.com/regates/paques-2019.htm>

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Monsieur Christophe RICHARD

Rés. les Alpilles (appt 76) 3 rue de l'espéranto

33310 LORMONT

06 12 65 51 07 email : voilecvbcm@gmail.com